RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« 3 AS »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 €
Siège social : Fourton
33112 SAINT-LAURENT-MEDOC

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 31 JANVIER 2025

LES SOUSSIGNES :

1ent – Madame Amandine JUIN, née NOUCHET, demeurant 240, chemin de Bel Air – 72450 LOMBRON,

2ent – La Société « OLSEBGA », dont le siège social est situé 240, chemin de Bel Air – 72450 LOMBRON, immatriculée sous le numéro 792 640 500 au Registre du Commerce et des Sociétés de MANS, représentée par Monsieur Sébastien JUIN, Gérant et associé unique,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société « 3 AS », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est situé Fourton - 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 31 Janvier 2025, signé électroniquement via « jesignexpert »,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers cogérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS COGERANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérants de la Société, pour une durée illimitée à compter du 31 Janvier 2025 :

. Madame Amandine JUIN, née NOUCHET, demeurant [redacted]
Née le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]

. **Monsieur Sébastien**, François **JUIN**, demeurant [redacted]
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]

Madame Amandine JUIN et Monsieur Sébastien JUIN disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Amandine JUIN et Monsieur Sébastien JUIN acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Ils pourront percevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions de cogérant dont les modalités seront fixées par toute décision ultérieure.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Le 31 Janvier 2025.

Signé électroniquement via « jesignexpert ».

Amandine JUIN, née NOUCHET
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérante »



Pour la Société « OLSEBGA »
Sébastien JUIN, Gérant



Sébastien JUIN
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »